

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03268

Numéro SIREN : 814 728 432

Nom ou dénomination : AAMG Audit Conseils

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt 5111

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AAMG Audit & Conseils
253 rue Hippolyte Fizeau
Allée A
34000 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2015 B 3268 / 2019-B-5111

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 19/03/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 20/06/2018

Concernant la société

AAMG Audit & Conseils
Société par actions simplifiée
253 rue Hippolyte Fizeau
Allée A
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5111 le 19/03/2019

R.C.S; MONTPELLIER 814 728 432 (2015 B 3268)

Fait à MONTPELLIER le 19/03/2019,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise AAMG Audit & Conseils		34000 MONTPELLIER		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 253 rue Hippolyte Fizeau Bat A					
Numéro SIRET* 8147283200018					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12		Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*		010 012		016	
Immobilisations corporelles*		014 016		028 030	
Immobilisations financières* (1)		028 030		040 042	
Total I (5)		044 048		048 048	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS		Exercice N clos le	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050 052		052 052	
Marchandises*		060 062		062 062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064 066		066 066	
Créances { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068 070		072 074	
Valeurs mobilières de placement		072 074		076 076	
Disponibilités		080 082		084 086	
Charges constatées d'avance*		084 086		092 094	
Total II		092 094		096 098	
Total général (I + II)		110 112		112 112	
PASSIF					
Capital social ou individuel*		120 120		Exercice N NET I	
Ecarts de réévaluation		124 124		124 124	
Réserve légale		126 126		126 100	
Réserves réglementées*		130 130		130 130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (31))		132 132		132 185	
Report à nouveau		134 134		134 134	
Résultat de l'exercice		136 136		136 30 038	
Provisions réglementées		140 140		140 140	
Total I		142 142		142 31 324	
Provisions pour risques et charges		144 144		144 144	
Total II		144 144		144 144	
Emprunts et dettes assimilées		150 150		150 150	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		160 160		160 160	
Fournisseurs et comptes rattachés*		166 166		166 121	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... (69) 12 886)		172 172		172 30 032	
Produits constatés d'avance		174 174		174 174	
Total III		176 176		176 30 153	
Total général (I + II + III)		180 180		180 61 476	
RENOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193 193		193 193	
(2) Dont créances à plus d'un an		197 197		197 182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199 199		199 184	
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.					

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AAMG Audit & ConseilsNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2017
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	biens	dont export	215		214		
		services *	et livraisons	217		218	116 914	
			intracommunautaires					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	116 914	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	43 143	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		439	)	244	439	
	Rémunérations du personnel*					250	19 200	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	16 496	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*					254	754	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		1 903			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	80 032	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	36 882	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	1 312	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	5 532	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	30 038	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	30 038	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 532		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	1 312	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 352	36 882	354	
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 370	36 882	372	
					Déficit col.2			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SASU AAMG Audit & Conseils
Société par action simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 253 Rue Hippolyte Fizeau
34000 MONTPELLIER
814728432 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le vingt juin, à 11 heures, au siège social,

Monsieur Gérard JEANNET

Propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société AAMG Audit & Conseils.

1. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Président de la société, Monsieur Gérard Jeannet, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

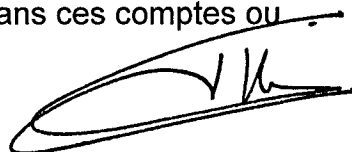
Les conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice sont relatées dans le rapport de gestion de l'associé unique.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



DEUXIEME DECISION

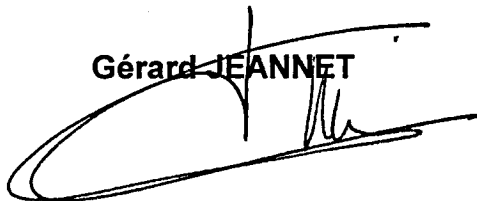
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 30.038 euros à la réserve légale pour 100.00 euros, et de porter le solde de 29.938 euros au compte autres réserves.

TROISIEME DECISION

L'associé unique a établi un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223.19 du Code de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Gérard JEANNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, stylized script on the right, positioned over the printed name.

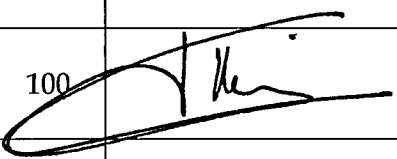
AAMG AUDIT & CONSEILS
Société à action simplifiée à associé unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Bât A 253, rue Fizeau,

3400 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER 814 728 432

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associé	Pleine Propriété	Nue Propriété	Voix	Nom du mandataire Eventuel - Signature
1	Gérard JEANNET	100		100	
	TOTAUX	100		100	

Nombre d'associés :

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 1 associé présent ou représenté possédant ensemble 100 droits sociaux.

LE PRESIDENT

GERARD JEANNET

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **AAMG Audit & Conseils** Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 261	472		474		476	2 261	
Immobilisations financières		480	349	482		484	349	486		
TOTAL		490	2 610	492		494	349	496	2 261	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	19	562	754	564		566	772
TOTAL		570	19	572	754	574		576	772

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		
TOTAL					596	585	597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaires obligatoires (articles 3193, articles A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AAMG Audit & Conseils

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604		606	
	Dont migrations exceptionnelles de 30 %	601	603	605		607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614		616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624		626	
Provisions pour	Sur immobilisations	630	600	634		636	
	Sur stocks et en cours	640	630	644		646	
dépréciation	sur clients et comptes rattachés	650	642	654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664		666	
TOTAL		680	682	684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence- ments arch. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer,
	charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	

Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
(art. L3913-1 et L3271-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 353
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 429
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) C'est une case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.